

Rapport d'activité 2023

Fonds Professionnel pour l'Emploi
dans le Travail Temporaire



Engagé

pour l'emploi intérimaire

Édito



PATRICK TUPHÉ
Président du FPETT

2023, sous le signe de la réactivité et de l'innovation

Impulsée en 2022 par les partenaires sociaux de la branche, la dynamique stratégique et organisationnelle du Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire s'est consolidée tout au long de 2023.

Nous avons ainsi activement mobilisé les moyens de la branche, pour que les publics que nous accompagnons – salariés intérimaires et demandeurs d'emploi – et les entreprises de Travail Temporaire puissent trouver des solutions concrètes à leurs besoins en termes de formation, de compétences et d'emploi.

Pour y parvenir, nous nous appuyons sur une conviction forte : les parcours professionnels sont une composante des parcours de vie ; sécuriser les parcours, c'est prendre en compte l'ensemble des besoins des salariés, en gardant toujours à l'esprit l'ambition d'aider chaque salarié intérimaire à trouver sa place dans un monde qui bouge à une vitesse accélérée.

Cela implique pour nous de concevoir, développer et piloter de multiples actions et solutions spécifiques à l'intérim visant à renforcer les compétences et l'accès à l'emploi de tous nos publics, quels que soient leurs profils, leurs niveaux, leurs expériences et leur localisation.

Cette capacité à agir dans un environnement en changement constant et dans des délais rapides est une caractéristique de la branche. C'est également celle du FPETT et de son équipe opérationnelle qui travaille en étroite relation avec notre OPCR AKTO, le FASTT et l'OIR et tous les acteurs de l'emploi et de la formation.

Cette réactivité et cette implication nous ont permis de lancer de nombreuses expérimentations et de déployer de nouveaux dispositifs et services. La création du Pôle Reconversion en juin 2023, dans un laps de temps très court, en est l'illustration exemplaire. Cette offre de services dédiée aux salariés intérimaires victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (AT/MP) a également été ouverte en fin d'année, à titre expérimental pour 2024, à celles et ceux qui sont en longue maladie d'origine non professionnelle. Pour cette intervention, la méthode d'accompagnement que nous mettons en oeuvre est centrée sur la personne, réellement au cas par cas et de manière proactive.

Pôle Reconversion, Certif TT, FREGATE, Tremplin Séniors et allocataires du RSA, lancement de collections de vidéos pédagogiques... ce sont toutes ces actions et bien d'autres menées en 2023 et continuées en 2024 que nous vous invitons à découvrir dans ce rapport d'activité.

Elles soulignent notre engagement pour l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emploi, pour leur insertion ou leur réinsertion sur le marché du travail dans les meilleures conditions.

Sommaire

Principaux temps forts 2023 • p.3

Accompagner le développement des compétences et la reconversion • p.4

Accompagner les évolutions • p.6

Agir au plus près des besoins dans les territoires • p.8

Rassembler des expertises essentielles • p.10

Renforcer une communication dédiée à la branche et à ses acteurs • p.12

Le FPETT en chiffres-clés au 31/12/2023 • p.14

PRINCIPAUX TEMPS FORTS 2023

1 Participation au webinaire EDEC TT porté conjointement par la CPNE, le FPETT aux côtés d'AKTO et de l'OIR

A l'occasion du webinaire portant sur la restitution des travaux réalisés dans le cadre de l'EDEC TT, le FPETT a présenté son plan d'expérimentations en faveur de la sécurisation des parcours professionnels.



2 Signature d'une convention de partenariat avec l'ANLCI

Engagés de longue date dans la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, la CPNE de la branche et le FPETT ont signé une convention de partenariat avec l'ANLCI, Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme pour une durée de trois ans, amplifiant les actions conjointes pour accroître le développement de la maîtrise des savoirs de base par les salariés intérimaires.

3 Les événements territoriaux

De mars à avril 2023, le FPETT a lancé trois actions de GPEC territoriales, en s'appuyant sur des diagnostics partagés sur les bassins d'emploi de Cambrai, Cholet et Poitiers. Analyser les dynamiques emploi compétences du territoire, identifier les principales tensions de recrutement et problématiques rencontrées, valoriser les actions déployées par la branche du travail temporaire sur le territoire, renforcer les collaborations avec les acteurs du territoire et faire évoluer collectivement nos pratiques ... sont autant d'objectifs visés dans le cadre de ces rencontres. L'ensemble des restitutions sont accessibles sur le site de l'OIR (<http://observatoire-interim-recrutement.fr/publications>).

4 Création du Pôle Reconversion et d'une nouvelle offre de services associée

En juin 2023, le FPETT créait le Pôle Reconversion et lançait une nouvelle offre de services résolument novatrice. Son principe : proposer aux salariés intérimaires victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle un accompagnement personnalisé à la reconversion professionnelle jusqu'au retour à l'emploi.

Pôle Reconversion
Une offre FPETT



● L'équipe opérationnelle du FPETT

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET LA RECONVERSION

◆ LE FPETT, LEVIER D’ACTION POUR LES POLITIQUES EMPLOI/FORMATION

Déployer de nouveaux services adaptés aux besoins des salariés intérimaires

En juin 2023, la création du Pôle Reconversion a démontré la réactivité du FPETT pour mettre en place, en six mois seulement, un nouveau service dédié à de nouveaux publics fragilisés sur le marché du travail, en l’occurrence aux salariés intérimaires victimes d’accidents du travail ou de maladie professionnelle fragilisés sur le marché du travail. Avec une approche individualisée résolument novatrice, portée par la branche.

La nécessité d’un accompagnement personnalisé

A l’origine du Pôle Reconversion, il y a un constat : les salariés intérimaires sont davantage exposés aux risques d’Accident du Travail et de Maladie professionnelle en raison des conditions d’exercice de l’emploi intérimaire nécessitant une adaptation constante à de nouveaux environnements de travail et à de nouvelles règles de sécurité. Dans ce contexte, la branche du travail temporaire a donc réalisé une étude, en lien avec le cabinet conseil Katalyse, sur les acteurs et dispositifs mobilisables lors d’une reconversion professionnelle post accident du travail et maladie professionnelle. Cette étude a confirmé le besoin d’un accompagnement personnalisé global et proactif pour les salariés intérimaires victimes d’un accident du travail ou d’une maladie professionnelle ne pouvant reprendre leur ancien poste.

Un interlocuteur privilégié : le (la) Conseiller(ère) Parcours Reconversion

Dès le 26 janvier 2023, le conseil d’administration du FPETT actait la décision de créer un Pôle Reconversion plaçant le contact personnalisé au cœur de ses services avec la mise en place de Conseillers(ères) Parcours Reconversion dont l’effectif est passé en 2024 de 2 à 4.

Ces spécialistes de la reconversion post accident du travail et maladie professionnelle jouent un rôle essentiel en s’engageant aux côtés du salarié

intérimaire jusqu’à son retour à l’emploi. Ils/Elles analysent ses compétences, aident à formuler son projet de reconversion, établissent un plan d’action réaliste et réalisable au regard de ses aspirations, du marché de l’emploi sur son territoire et de son état de santé. Ils/Elles prennent rendez-vous avec les organismes et les relancent si besoin, recherchent et financent une formation, facilitent l’accès aux dispositifs de droit commun (Conseil en évolution professionnelle – CEP –, projet de transition professionnelle) ainsi qu’aux dispositifs spécifiques de la branche financés par le FPETT : le contrat d’Alternance de Reconversion (CAR) et le Bilan de Reconversion en particulier.



Un élargissement des publics cibles début 2024

Facile à mobiliser, le Pôle Reconversion s’appuie sur tous les acteurs de l’emploi et notamment sur les assistantes sociales du FASTT (Fonds d’Action Sociale du Travail Temporaire) afin de proposer des aides administratives, psychologiques et financières. Il épaulé également les agences d’emploi dans leurs démarches d’accompagnement au rebond professionnel. D’ores et déjà très bien accueilli, ce service a été élargi, début 2024 et à titre expérimental, aux salariés intérimaires en risque d’inaptitude pour cause de maladie ou d’accident mais cette fois-ci dans leur vie personnelle.



INFOS +

Plus de **200** salariés intérimaires ont mobilisé le Pôle Reconversion en l’espace de **6 mois** en 2023.

PAROLE D’EXPERT

♥♥ Concrètement, avec le salarié intérimaire, nous échangeons au téléphone afin que je l’aide dans sa démarche de reconversion professionnelle. S’il ne me rappelle pas, c’est moi qui reviens vers lui. Puis je fais le lien avec les différents acteurs concernés – organisme de formation, agence d’intérim... – avec une priorité : son retour à l’emploi. ♥♥

 **SANDRINE LABORDE**
Conseillère Parcours Reconversion FPETT

TÉMOIGNAGE

♥♥ Accidenté du travail pendant 4 ans, j’ai voulu me reconverter mais mon projet n’arrivait pas à aboutir. Jusqu’à l’arrivée de Madame Laborde, conseillère Parcours Reconversion du FPETT. Elle s’est occupée de tout et grâce à elle, j’ai retrouvé un emploi. ♥♥

 **RICHARD SAILLARD**
Salarié intérimaire en reconversion professionnelle



ÉCOUTEZ LES TÉMOIGNAGES DE RICHARD SAILLARD ET SANDRINE LABORDE

◆ LE FPETT, ACCÉLÉRATEUR DE PARCOURS

Des moyens consacrés à la formation et au développement des compétences des publics prioritaires

En 2023, dans un contexte d’augmentation constante des besoins de formation des salariés intérimaires et de développement de leurs compétences pour répondre aux enjeux de recrutement, le FPETT a mobilisé des moyens supplémentaires :

14 M€

En soutien des orientations du FNE-Formation

Cette enveloppe complémentaire vient en appui de l’engagement de la branche pour optimiser l’accès à la formation. Elle a permis de cofinancer les actions prises en charge par le FNE-Formation pour le développement des compétences afin de faire face aux importantes transformations des métiers (transitions écologique, alimentaire et numérique) et d’accompagner les besoins liés aux grands événements culturels et sportifs.

13,2 M€

Pour le cofinancement des parcours de formation des publics éloignés de l’emploi

- Le FPETT a également démultiplié ses actions de financement en faveur des publics prioritaires éligibles aux programmes nationaux (jeunes dans le cadre de Mission Jeunes, personnes en situation de handicap, d’illettrisme ou ayant des difficultés de maîtrise de la langue française, personnes réfugiées dans le cadre du programme HOPE) auxquels se sont ajoutés en décembre 2023 les salariés seniors et les allocataires du RSA.

+ DE 6 M€

En appui des parcours de reconversion

Cette enveloppe est destinée à l’accompagnement à la reconversion des salariés intérimaires victimes d’un accident du travail ou d’une maladie professionnelle. Elle a permis de financer le Contrat d’Alternance de Reconversion, le Bilan de Reconversion ainsi que d’autres prestations facilitant le retour à l’emploi (formations sur temps d’arrêt de travail, avis consultatif médical, accompagnement psychologique...).

Des résultats concrets en 2023

APPUI AU FNE | **3 500** salariés intérimaires bénéficiaires de formations de durée supérieure à **300** heures et en majorité certifiantes

6 022 CDPI Taux d’insertion : **91 %**

4 681 CIPI Taux d’insertion : **79 %**

Les coulisses du FPETT : de l’idée à l’action



CA du 26 janvier 2023 :
décision de créer
le Pôle Reconversion



CA du 9 mai :
validation du cadre d’intervention
du Pôle Reconversion



19 et 20 juin, Séminaire :
échanges sur l’installation
du Pôle Reconversion et
l’ingénierie seniors



CA du 28 septembre :
mobilisation de moyens pour
la reconversion et les projets
expérimentaux dans les territoires
(2M€ financés sur le 0,77)



Juin :
lancement du Pôle Reconversion
avec deux conseillères + deux
conseillers en 2024

ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS

◆ CONCEVOIR ET TESTER DE NOUVEAUX PROGRAMMES

Questionnant les pratiques existantes, le FPETT explore, conçoit des propositions pour former différemment. C’est dans cette optique qu’ont été lancées de nouvelles expérimentations en 2023 en prenant l’engagement que les actions soient évaluées avant de proposer des solutions pérennes pour favoriser et renforcer l’accès à la formation et à l’emploi des salariés intérimaires.



Transformer l’expérience en diplôme : Certif TT

Reconnaître et valoriser par un diplôme ou un titre professionnel une expérience professionnelle significative acquise dans un métier par un salarié intérimaire en CTT ou CDI : telle est la raison d’être de l’expérimentation baptisée « Certif TT » conçue et développée par le FPETT. Déployée en partenariat avec l’AFPA, Certif TT, c’est un parcours d’accompagnement renforcé à la certification professionnelle effectué en centre AFPA. Il comprend la préparation, le passage des Evaluations en Cours de Formation (EFC) et le passage de la certification devant un jury. Pour les salariés intérimaires, cette valorisation des expériences permet d’accéder à une première qualification en lien avec les besoins en emploi des territoires, de consolider un projet professionnel en vue d’une évolution et d’augmenter leurs opportunités d’emploi.

Certif TT : Métiers et régions concernés en 2024

Pendant la phase d’expérimentations lancée en 2024 en Centre-Val de Loire, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes, les certifications concerneront les métiers de Préparateur de commandes, de Cariste d’entrepôt (Logistique), d’Agent de Fabrication Industrielle, de Conducteur d’installations et de machines automatisées (Industrie).

Explorer de nouvelles alternatives emploi/formation : AL.TT.ERNATIF

Avec AL.TT.ernatif, appel à projet dédié aux agences d’emploi, le FPETT souhaite soutenir les initiatives nouvelles issues du terrain en réponse à une problématique identifiée. Cette intervention, lancée depuis novembre 2023, est fondée sur la conviction que l’innovation émerge des acteurs de terrain et que c’est en multipliant les expérimentations « en grandeur nature » que la branche du travail temporaire pourra ajuster les dispositifs et ingénieries au profit de la sécurisation des parcours et de l’emploi des salariés intérimaires. Les projets sont examinés au fur et à mesure de leur dépôt et présentés au comité de sélection jusqu’à concurrence de l’enveloppe allouée. Le plafond d’intervention est de 100 000 euros par projet et par enseigne.

Faciliter l’apprentissage en sortant du cadre habituel : FREGATE

Lancée en 2023, FREGATE est une expérimentation emblématique de la volonté des partenaires sociaux et du FPETT de faire bouger les lignes. Son principe : proposer aux salariés intérimaires des expériences d’apprentissage immersives éloignées de leur métier et de leur quotidien en donnant davantage d’importance aux compétences transverses, en s’appuyant sur des modalités pédagogiques différentes et en proposant de décentrer le lieu de formation. La finalité : leur faire

vivre des situations concrètes inédites pour, par exemple, leur apprendre à mieux gérer les situations difficiles, à travailler ensemble, à retrouver confiance en soi, à organiser leur activité, à mettre en œuvre des règles de sécurité pour eux-mêmes et leur environnement... bref à être efficacement préparés à l’emploi.

FREGATE : expériences 2024

En 2024, FREGATE déploiera des expériences dans le cadre des SPOTT ⁽¹⁾, actions collectives de formation inter-agences d’emploi reposant sur :

- d’autres lieux : proposer de nouveaux espaces d’apprentissage, sortir de la salle de formation ou du plateau technique
- d’autres expériences : apprendre en vivant de nouvelles situations (activité culturelle, sportive...)
- d’autres acteurs : coordonner les spécialistes de la formation avec les acteurs associatifs locaux pour partager les savoir-faire et revisiter les approches pédagogiques.



VISIONNEZ LA VIDÉO DE FREGATE

Sécuriser les parcours en associant l’expérience professionnelle et les compétences-clés

Pour faciliter l’insertion des salariés intérimaires et sécuriser leur parcours professionnel, la branche a développé une ingénierie souple et adaptable aux besoins ainsi qu’un référentiel de compétences clés (calculer, se repérer dans l’espace et le temps, ...) ajusté aux caractéristiques de l’emploi intérimaire. L’objectif est d’articuler les compétences clés aux situations professionnelles.

TÉMOIGNAGE

« Cette formation m’a beaucoup appris et m’a permis de progresser, surtout à l’écrit où j’avais besoin de me remettre à niveau. C’est une nouvelle étape pour que je puisse encore plus évoluer. »

HEIDI FLORES
Salariée intérimaire

PAROLE D’EXPERT

« Lors de cette formation, Heidi s’est sentie valorisée. Elle est fière de son travail. Beaucoup plus à l’aise, elle a gagné en confiance en elle et désormais, elle répond plus souvent à mes messages par écrit. »

ELISABETH LAUBIER CHERY
Agence d’intérim

« Notre politique active d’expérimentations novatrices répond à des problématiques concrètes et participe pleinement de notre mission de maintien de l’employabilité et de sécurisation des parcours professionnels. »



LAURENCE SÉGURA
Vice-Présidente du FPETT

◆ RENFORCER L’ACTION EN FAVEUR DES PUBLICS PRIORITAIRES

Favoriser l’insertion ou la réinsertion des publics fragiles les plus éloignés de l’emploi est une des orientations fondamentales du FPETT. A ces publics prioritaires comme les jeunes, les personnes en situation de handicap ou les réfugiés se sont ajoutés en 2023 les seniors de 50 ans et plus et les allocataires du RSA au travers d’actions spécifiques.

Les Séniors

Avec un taux d’emploi en France inférieur à la moyenne européenne selon une étude de l’OIR et dans un contexte d’allongement de la durée du travail, l’emploi des seniors est un défi économique, démographique et social. Face à ce défi d’ampleur, le FPETT a construit en 2023 une offre de services dédiée pour répondre aux enjeux d’accès et de maintien des seniors dans l’emploi. Présentée lors d’un webinar en décembre 2023 qui a réuni plus de 300 participants, cette offre s’articule autour de plusieurs axes :

- outiller les salariés permanents des agences d’emploi
- sécuriser les parcours professionnels des seniors en facilitant leur accès à la formation
- accompagner la remobilisation des seniors par des actions de coaching collectif au travers des parcours Tremplin Séniors (cf. encadré)
- développer les partenariats en local.

Les allocataires du RSA

Environ 2 millions de personnes sont bénéficiaires du RSA en France selon la DREES ⁽¹⁾ (étude novembre 2022) et parmi eux, seuls 40 % sont inscrits à France Travail. Pour participer activement au retour à l’emploi des publics allocataires du RSA en difficulté dans leur recherche, le FPETT a créé un parcours « Tremplin RSA ».

Déploiement des parcours Tremplin Séniors et Tremplin RSA

Déjà expérimentés avec succès pour les publics jeunes et les personnes en situation de handicap, les parcours « Tremplin » sont des actions de coaching et d’accompagnement intensifs, d’une durée de 5 jours, animées par des professionnels. Ces actions visent à renforcer la confiance en soi, à valoriser ses compétences, découvrir toutes les opportunités offertes par l’intérim, se préparer aux entretiens de recrutement et rencontrer les agences d’emploi pour faciliter l’insertion ou la réinsertion sur le marché du travail.

En 2024, 4 actions Tremplin Séniors seront expérimentées en Normandie, Grand Est, Occitanie et Pays-de-la-Loire, et 2 actions Tremplin RSA en Bourgogne, Franche-Comté et Grand Est.

⁽¹⁾ Direction de la recherche, des études, de l’évaluation et des statistiques

◆ LE FPETT, ESPACE DE RÉFLEXION ET D’ANTICIPATIONS

Faire bouger les lignes, tester et proposer des solutions

Notre environnement est marqué par des évolutions et des cycles de plus en plus rapides. Les compétences sont mobiles et évolutives, les parcours ne sont pas linéaires, l’individu est au cœur des processus d’apprentissage.

Pour s’adapter à ce paysage en mutation, il est nécessaire de revoir les manières d’apprendre, d’orienter et d’accompagner.

Espace de réflexion et d’anticipations, le FPETT interroge les pratiques existantes pour proposer de nouveaux programmes, de nouveaux projets, de nouvelles modalités pédagogiques, dont l’objectif reste la sécurisation des parcours professionnels des salariés intérimaires.



Marc-Olivier Jouan
Directeur du FPETT

⁽¹⁾ Sécurisation des Parcours et Orientation par le Travail Temporaire

AGIR AU PLUS PRÈS DES BESOINS DANS LES TERRITOIRES

◆ LE FPETT, ACTEUR PRO-ACTIF EN FAVEUR DE LA SÉCURISATION DES PARCOURS

Des conventions régionales tournées vers l’emploi et l’inclusion sociale

A partir des échanges avec les territoires, le FPETT a signé en 2023 de nouvelles conventions régionales tournées prioritairement vers les publics les plus fragilisés par les mutations du marché du travail.



9 nouveaux accords régionaux «Mission Jeunes»

Initiée en 2014 par la branche de Travail Temporaire puis reconduite en 2018 et en 2021, la démarche «Mission Jeunes» mobilise les agences d’emploi aux côtés de l’Etat, des missions locales d’AKTO, du FASTT. Cette démarche partenariale a pour vocation d’améliorer la qualification des jeunes accompagnés par les missions locales et de leur permettre de renforcer leur employabilité. Elle favorise l’accès des jeunes à des missions d’intérim et à une offre de services d’accompagnement, allant de la levée des freins périphériques à l’emploi en passant par la mise en relation avec les entreprises et des actions de formation pour développer leurs compétences. En 2023, le FPETT a accru son implication dans «Mission Jeunes». Il participe désormais aux côtés de ses partenaires, à 10 accords régionaux en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne Franche-Comté, Bretagne, Grand Est, Guadeloupe, Guyane, Martinique, Nouvelle-Aquitaine, Occitanie et la Réunion.



REVIVEZ LE LIVE
DES 10 ANS
DE MISSION JEUNES

Reconversion et mobilité au cœur du partenariat avec Transitions Pro Ile-de-France

1^{ère} région française en termes d’emplois intérimaires et de recrutement avec 16,1 % des effectifs intérimaires nationaux, l’Ile-de-France est en première ligne des transitions économiques, numériques, énergétiques, environnementales voire sociétales impactant le secteur du travail temporaire. S’inscrivant dans ce contexte, le partenariat conclu entre l’Association Transitions Pro Ile-de-France et le FPETT vise à favoriser les reconversions professionnelles des salariés intérimaires confrontés aux mutations de l’emploi mais également ceux victimes d’accident de travail ou de maladie professionnelle. Il permet en particulier de bénéficier d’un cofinancement pour les projets coconstruits entre agence d’emploi et salarié intérimaire. Il représente un saut quantitatif en termes de mobilisation du Projet de Transition Professionnelle (PTP) par les salariés intérimaires et également une insertion sécurisée en lien avec le nouveau projet professionnel. Enfin, pour les agences d’emploi, c’est une opportunité nouvelle en termes d’ingénierie de parcours et d’ingénierie financière en réponse aux besoins de recrutement.

Ce partenariat avec Transitions Pro Ile-de-France est une première étape vers une coopération plus globale avec l’ensemble des Associations Transition Pro.

Intensifier le recours au CEP avec Avenir Actifs Nouvelle-Aquitaine

Le CEP (Conseil en Evolution Professionnelle), service public d’accompagnement gratuit et personnalisé, reste peu mobilisé par les salariés intérimaires. Le FPETT et Avenir Actifs Nouvelle-Aquitaine en sa qualité de mandataire du service CEP ont donc signé en octobre 2023 une charte de partenariat, d’une part, pour intensifier le recours au CEP des salariés intérimaires, et d’autre part, pour expérimenter et mettre en œuvre des processus opérationnels renouvelés dans un esprit «labo». Les axes de travail se sont renforcés sous l’impulsion de France Compétences avec la co-animation d’un 1^{er} webinar national à destination des entreprises de travail temporaire.

INFOS +

D’autres partenariats ont été initiés, notamment pour promouvoir les aides et dispositifs existants auprès des agences d’emploi. C’est le cas avec la région Pays-de-la-Loire et le dispositif «Parcours Emploi Formation» destiné à soutenir les agences d’emploi qui recrutent et forment des demandeurs d’emploi en CDI Intérimaire.

PAROLE D’EXPERT

La révolution technologique actuelle touche tous les secteurs d’activité et l’ensemble des métiers. Il est essentiel d’articuler nos interventions pour mieux accompagner les salariés intérimaires et faciliter leur accès à la formation.



PATRICK TUPHÉ
Président du FPETT

Des actions efficaces pour la sécurisation professionnelle

Le FPETT se rapproche au plus près des besoins des individus et des territoires pour construire des solutions opérationnelles.

La dynamique engagée concernant le développement des SPOTT

Actions de formation inter-agences d’emploi et inter-entreprises pilotées par le FPETT, les SPOTT s’appuient sur la réalisation de diagnostics-action territoriaux pour mettre en place des parcours de formation collectifs inter-entreprises via les CIPI et les CDPI. Les équipes territoriales d’AKTO sont mobilisées aux côtés du FPETT pour animer ces actions sur l’ensemble du territoire.

INFOS +

En 2023, 46 SPOTT ont démarré pour 500 salariés intérimaires.

Les actions « Tremplin Jeunes » et « Tremplin TH »

S’inscrivant dans le cadre de Mission Jeunes, les actions «Tremplin Jeunes» constituent de véritables sas de découvertes des métiers, de

l’environnement du travail temporaire, et de préparation à l’emploi, tout en facilitant la mise en relation entre les publics jeunes et les employeurs du travail temporaire. En 2023, 21 actions Tremplin Jeunes ont été financées par le FPETT et déployées par AKTO, 224 jeunes en missions locales ont été accompagnés et 155 agences d’emploi mobilisées.

Parcours TH a été initié par AKTO en partant du constat que les personnes en situation de handicap rencontrent des difficultés à pousser la porte des agences d’emploi. Tremplin TH a pour but de préparer ces publics avant leur entrée en formation ou en emploi dans le secteur de l’intérim.

En 2023, 14 actions Tremplin TH financées par le FPETT ont été mises en place par AKTO, 117 demandeurs d’emploi TH ont été accompagnés et 87 agences d’emploi mobilisées.

Les actions « CléA Numérique »

Selon France Travail, 75 % des emplois requièrent désormais des compétences numériques. Pour préparer au mieux les salariés intérimaires à cette mutation numérique des emplois dans tous les secteurs, le FPETT a expérimenté, depuis juin 2023, des parcours de formation à distance visant la certification CléA Numérique et contextualisés au secteur de l’intérim.

CléA numérique, c’est quoi ?

C’est une certification interprofessionnelle qui valide les connaissances et compétences numériques de base nécessaires dans le milieu professionnel. Elle s’adresse à toute personne en activité ou en recherche d’emploi souhaitant valoriser auprès de son (futur) employeur sa capacité à travailler dans un environnement professionnel impacté par les évolutions liées au numérique.



Des ateliers territoriaux autour des enjeux de compétences et de transitions professionnelles

Du 28 mars au 13 avril 2023, le FPETT a organisé des ateliers territoriaux autour des enjeux relatifs au développement des compétences et des transitions professionnelles à Cambrai, Poitiers et Cholet. Rassemblant près d’une centaine de personnes, ces rencontres associaient les acteurs de la Branche du travail temporaire (FASTT, OIR, Prism’emploi, AKTO et le FPETT) ainsi que les acteurs de l’emploi et de la formation (Région, Pôle emploi, missions locales) et les entreprises de travail temporaire du territoire.

A l’issue d’une présentation des diagnostics territoriaux emploi/formation/compétences pilotés par l’Observatoire de l’intérim et du recrutement, des témoignages et des exemples concrets ont mis en valeur les actions de la branche et du FPETT pour la formation des jeunes, l’offre du FASTT pour la levée des freins périphériques à l’emploi ou à la formation, l’action d’AKTO en faveur du développement de la formation. Au final, mieux connaître les expertises et actions de chacun permet de mieux travailler ensemble.

RASSEMBLER DES EXPERTISES ESSENTIELLES

◆ LE FPETT, PARTENAIRE ENGAGÉ

Outre le renforcement des collaborations avec les opérateurs de la branche – AKTO, le FASTT et l'OIR, l'année 2023 a été marquée pour le FPETT par la mise en place et la consolidation de partenariats permettant d'agir au cœur des territoires pour la sécurisation des parcours professionnels des salariés intérimaires.



Avec des organismes experts

Renforcer la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme avec l'ANLCI

Moins diplômés que l'ensemble des actifs, les salariés intérimaires sont davantage touchés par des difficultés de maîtrise des savoirs de base – lire, écrire et compter. 23 % d'entre eux rencontrent des difficultés avec l'écrit et 9 % sont confrontés à une situation d'illettrisme. Ces dernières années, l'illectronisme, désignant le manque d'autonomie avec les usages de base des outils numériques usuels, est également devenu un frein pour l'accès à l'emploi. Depuis plus de 15 ans, la CPNE du travail temporaire se mobilise pour faire reculer l'illettrisme et l'illectronisme en France aux côtés de l'ANLCI, Agence nationale de lutte contre l'illettrisme.

En 2023, le FPETT a souhaité intensifier son action au service de la politique de branche portée par les partenaires sociaux en signant une convention de partenariat avec l'ANLCI portant sur 3 axes :

- le renforcement des synergies par la mise en commun des expertises et des savoir-faire,

- l'engagement de travaux communs d'études et d'analyse entre l'OIR et l'Observatoire de l'ANLCI afin de conduire des études spécifiques à la branche du travail temporaire,
- la construction de solutions concrètes d'aide au repérage des situations d'illettrisme chez les salariés intérimaires en mobilisant les outils phares de l'ANLCI (Ev@gill, les « Incontournables », la « Coopérative des solutions »).



PAROLE D'EXPERT

💬 L'adhésion du FPETT au groupement d'intérêt public ANLCI, en renforçant le partenariat établi entre nos organisations, nous donne les moyens d'initier une action ciblée pour amplifier le repérage et l'accompagnement adapté des salariés intérimaires concernés par l'illettrisme et l'illectronisme partout en France. 💬

CHRISTIAN JANIN
Président de l'ANLCI

Avec des opérateurs de la branche

Parce que le parcours professionnel nécessite un accompagnement global, le FPETT s'appuie sur les opérateurs de la branche que sont AKTO, le FASTT et l'OIR pour mettre tout en œuvre en faveur de l'insertion et de l'emploi des salariés intérimaires, et tout particulièrement ceux qui en sont éloignés. Le FPETT collabore étroitement avec AKTO pour déployer son intervention auprès des ETT/ETI et des partenaires. Avec son offre de services complémentaire sur le volet social (logement, mutuelle, permis de conduire), le FASTT est un acteur clé dans le déploiement du nouveau Pôle Reconversion du FPETT. Quant à l'OIR, les nombreuses études commandées par la branche continuent de nourrir les réflexions et expérimentations du FPETT dans l'optique de répondre par des solutions efficaces aux problématiques emploi/formation des territoires.



ACCÉDEZ AU COMMUNIQUÉ
DE PRESSE ANLCI - FPETT

Avec des acteurs régionaux majeurs

Le développement de partenariats à l'échelle territoriale est un gage d'efficacité au service des parcours professionnels, en particulier des publics fragiles et les plus éloignés de l'emploi. En 2023, le FPETT s'est associé à Avenir Actifs Nouvelle-Aquitaine en sa qualité de mandataire du service CEP (cf. page 8), pour intensifier l'accompagnement au Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) et faire en sorte que les salariés intérimaires adaptent leurs compétences aux évolutions technologiques. En Ile-de-France, la convention de partenariat signée avec l'Association Transitions Pro (AT Pro) Ile-de-France (cf. page 8) renforce une collaboration historique pour le développement d'aides à la reconversion et au retour à l'emploi des salariés intérimaires touchés par les mutations technologiques, l'accident du travail ou la maladie professionnelle.

Focus sur le partenariat signé avec la Région Normandie

En 2023, la Région Normandie, le FPETT et AKTO se mobilisent, dans le cadre d'une convention de partenariat, pour cofinancer des parcours de formation à destination des publics fragilisés (intérimaires à faible intensité d'emploi, jeunes accompagnés par les missions locales, allocataires du RSA...). Réalisées dans le cadre des SPOTT, ces actions de formation inter-agences d'emploi portent sur le développement des compétences professionnelles et transversales. A partir de diagnostic des besoins des territoires, les projets mis en œuvre s'orientent vers les métiers en tension en lien notamment avec les grands chantiers prévus en Normandie (EPR à Penly, développement du port du Havre...). Depuis la signature de cette convention, 4 diagnostics territoriaux ont été menés (Dieppe, Le Havre, Evreux...) et 5 actions collectives SPOTT ont été lancées à Dieppe, Le Havre, Evreux et Caen sur les métiers d'aide-maçon VRD, électricien polyvalent ou maçon VRD. Des actions qui font sens auprès des publics cibles car

elles engagent les partenaires emploi-formation et les agences d'emploi d'un territoire en lien avec des besoins en emploi avérés.

Focus sur le partenariat avec la DREETS Occitanie : « Expérience + »

Afin de s'inscrire dans une dynamique forte en faveur de l'emploi des seniors, le FPETT a construit une offre dédiée autour de ces publics, permettant d'aboutir fin 2023 à la signature d'une convention entre la DREETS Occitanie et l'OPCO AKTO. Ce projet, baptisé « Expérience + », a pour objectif de :

- Lever progressivement les freins au recrutement et les fausses représentations notamment dans les secteurs d'activité affichant les réticences les plus marquées vis-à-vis du recrutement de publics seniors,
- Encourager la mobilisation de l'intérim auprès des seniors sans solution d'emploi et auprès des prescripteurs et structures d'accompagnement de ces publics,

- Proposer un parcours complet de diagnostic des compétences, de coaching et de redynamisation,
- Mettre en place des parcours de formation adaptés sous statut salarié et en lien avec les opportunités d'emploi.

La convention vise le cofinancement de 20 parcours de formation en CIPI / CDPI et 2 actions dédiées Tremplin Seniors, pour des bénéficiaires âgés de 50 ans et +.



Début 2024 : un partenariat inédit avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Afin de répondre aux défis en matière de compétences générées par les projets du Canal Seine-Nord Europe et de la rénovation des cités minières dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM), le FPETT, AKTO, le FASTT, les agences d'emploi et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais ont engagé un partenariat qui va se traduire par une convention en cours de signature. Elle vise à assurer le rapprochement entre les besoins en main d'œuvre des chantiers et les compétences disponibles en favorisant l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés du marché de l'emploi.

Cette collaboration prévoit notamment une coordination entre les actions de préparation des publics mises en place par le Département du Pas-de-Calais et les parcours de formation financés par le FPETT, formations sous statut de salarié via des dispositifs propres à la branche du travail temporaire (CIPI et CDPI). Le FPETT contribuera au pilotage des actions de formation réalisées et mobilisera les parcours « Tremplin RSA » en coordination avec l'accompagnement proposé par le Département du Pas-de-Calais.



RENFORCER UNE COMMUNICATION DÉDIÉE À LA BRANCHE ET À SES ACTEURS

Interimairesinfo.org : plus ergonomique et intuitif

Un an après son lancement avec succès, le nombre de visiteurs sur le portail interimairesinfo.org est en hausse constante.

Depuis le 18 octobre 2023, ce site a été réaménagé pour remplir avec encore plus de pertinence ses missions auprès des salariés intérimaires : informer, guider, orienter et mobiliser. Afin d'être plus intuitif et de faciliter l'accès à plusieurs niveaux d'information rapidement et facilement, le site a adopté un format plus ergonomique, une navigation simplifiée et des contenus plus courts. Edité par le FPETT avec le support opérationnel du FASTT

pour la publication des contenus, interimairesinfo.org apporte aux intérimaires et à toute personne qui le souhaite des informations et des ressources pertinentes (outils, aides, services...) et fiables sur les possibilités d'emploi, d'insertion et de reconversion dans le secteur de l'intérim, explique le rôle de l'agence d'emploi et fait connaître les actions de la branche en matière d'accompagnement de l'emploi et de l'insertion.



Une participation active aux webinaires

Conférences interactives en direct sur le web accessibles à un large public après inscription, les webinaires/webconférences sont devenus des outils d'information incontournables.

Des outils largement utilisés par le FPETT tout au long de 2023 pour présenter aux acteurs de l'insertion et de l'emploi, des actions et des services innovants du FPETT. A l'échelle nationale, le FPETT a ainsi participé à une webconférence conjointe avec la CPNE, AKTO et l'OIR, portant sur la restitution des travaux réalisés dans le cadre de l'EDEC TT pour construire de nouvelles solutions de sécurisation et de mobilité professionnelle. Outre un webinaire sur le CEP en partenariat avec France Compétences, le FPETT a également présenté ses nouvelles offres de services lors de webinaires portant sur ses orientations pour 2024 ou plus spécifiquement pour présenter le Pôle Reconversion ou les expérimentations à venir. A l'échelle régionale, le FPETT a organisé notamment un webinaire pour les agences d'emploi en région Bourgogne-Franche-Comté sur le recours au CEP et un autre avec la Région Val-de-Loire sur le nouveau dispositif régional «Parcours Emploi Formation».

Le lancement de collections de vidéos pédagogiques

Pour toucher le plus large public avec des visées pédagogiques, rien de tel qu'une vidéo. En 2023, le FPETT a développé son offre de vidéos en ligne avec la création de deux nouvelles collections pour les salariés intérimaires, accessibles à la fois sur le site du FPETT et sur You tube. La première, intitulée «Eclairage sur...», donne, dans un format très court, les clés pour comprendre l'intérim et les possibilités qui s'offrent aux salariés intérimaires. «La formation dans l'intérim», «le Pôle Reconversion du FPETT», «Les métiers qui recrutent» ou «Les compétences transversales» sont d'ores et déjà présentes au catalogue. La seconde, intitulée «Parlons parcours», donne la parole à des salariés intérimaires et à des collaborateurs du FPETT dans des témoignages croisés mettant en lumière l'apport concret des équipes du FPETT dans la vie et l'épanouissement professionnel de salariés intérimaires. Pour démarrer cette collection, les témoignages de Richard Saillard en reconversion professionnelle et de Sandrine Laborde, sa Conseillère Parcours Reconversion, sont très instructifs (cf. page 4). Une nouvelle collection intitulée «Itinéraire et compétences» verra le jour en 2024 pour mettre en lumière des ingénieries phares du FPETT.



ACCÉDEZ
À TOUTES NOS VIDÉOS

Une présence à de nombreux salons et événements à la rencontre des publics

Être sur le terrain pour relayer au plus près des salariés intérimaires et des acteurs de l'emploi et de l'insertion ses actions et ses solutions passe par une présence accrue à de nombreux salons et événements. Parmi les plus importants en 2023, citons le salon Nouvelle Vie professionnelle en compagnie du FASTT en particulier, la Journée spéciale « Illetrisme et illettonisme au travail » avec l'ANLCI, la sixième édition de la Journée ETTI, organisée par la fédération des entreprises d'insertion et les Salons Intérim Jobs Days, forums emplois au cœur des villes.



Une fréquentation accrue sur LinkedIn

En 2023, le compte LinkedIn du FPETT a dépassé les 1000 abonnés. Une année de consolidation avec des contenus plus variés, plus fréquents et des interactions plus importantes avec sa communauté.



RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE PAGE
LINKEDIN



PAROLE D'EXPERT

En 2023, la communication sur le FPETT a pris un tournant majeur en s'adressant plus directement aux salariés intérimaires, au-delà des entreprises, des partenaires et des acteurs institutionnels. Le FPETT se positionne ainsi comme un acteur incontournable dans l'éco-système emploi-formation.



JUSTINE ICARD
Responsable Communication
du FPETT



LE FPETT EN CHIFFRES-CLÉS

AU 31/12/2023

◆ FINANCEMENT ET ACTIVITÉS FORMATION 2023

198 000

nombre d'actions de formation
intérimaires financées par le FPETT

Activités formation

CDPI : 6 022 | CIPI : 4 681 | Total 10 703

CDPI (Contrat de développement professionnel intérimaire)
et CIPI (Contrat d'insertion professionnelle intérimaire)

Ressources

Taux de la
contribution : 0,77 %

158,5 M€

Taux de la
contribution : 0,30 %

65,9 M€

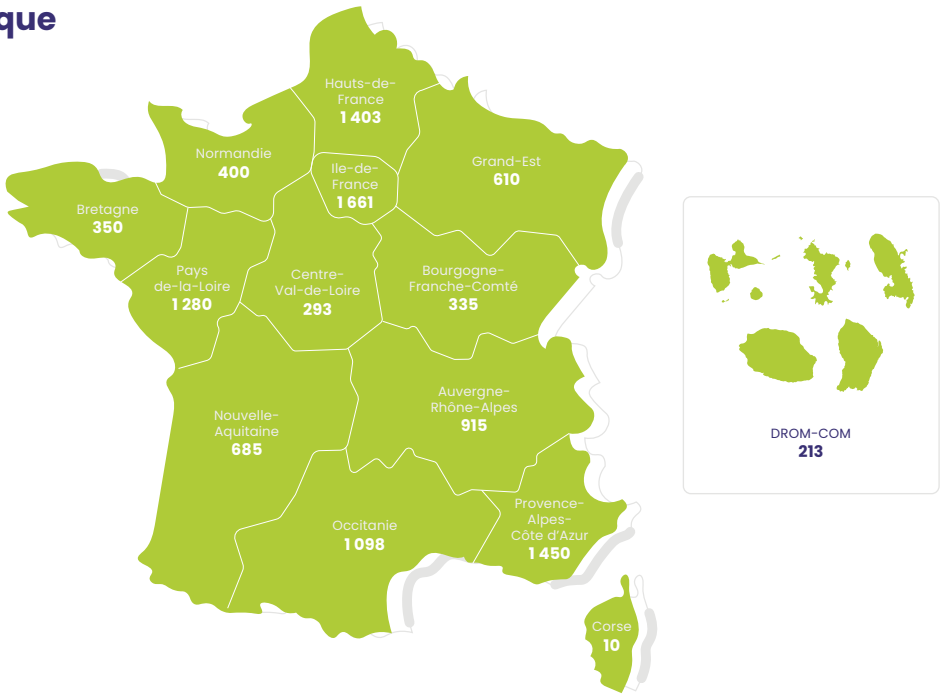
RÉPARTITION PAR CLASSE D'ÂGE CDPI/CIPI

	Moins de 26 ans	26 - 44 ans	45 ans et plus	NR	Total général
CDPI + CIPI	36,49 %	49,43 %	13,78 %	0,29 %	100 %

Répartition géographique

Chiffres total CDPI + CIPI

TOTAL GÉNÉRAL : 10 703



LE FPETT EN CHIFFRES-CLÉS

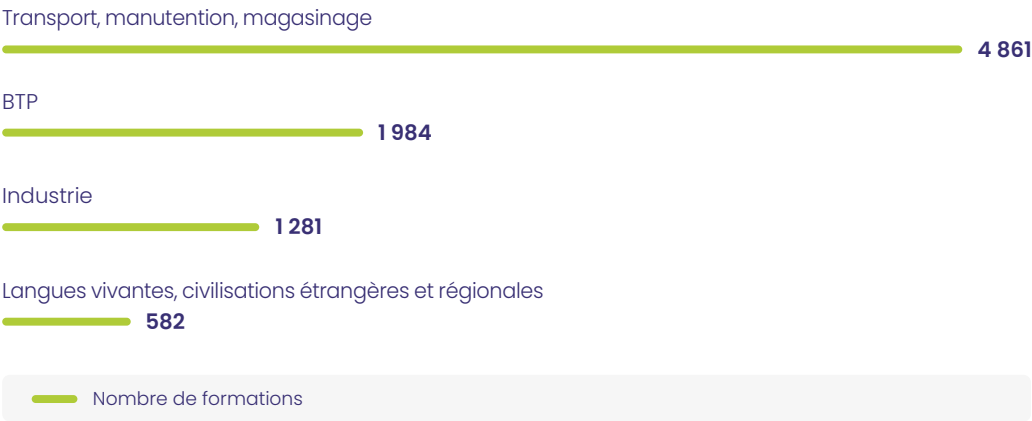
AU 31/12/2023

◆ FINANCEMENT ET ACTIVITÉS FORMATION 2023

Durée moyenne de la formation en heures



Top 4 des formations



Repères

CDPI

91 % des stagiaires sont en emploi pendant l'année suivant la formation

83 % Hommes | 17 % Femmes | 32 ans Âge moyen

76 % ont un niveau infra-bac avant l'entrée en formation

CIPI

79 % des stagiaires sont en emploi pendant l'année suivant la formation

83 % Hommes | 17 % Femmes | 31 ans Âge moyen

90 % ont un niveau infra-bac avant l'entrée en formation

DROM : la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte

**Fonds Professionnel pour l'Emploi
dans le Travail Temporaire**

14 rue Riquet • 75940 Paris Cedex 19
Tél. +33 (0)7 89 08 02 59 • www.fpett.fr

